



Semestre 1 – UE 2.11 - Le médicament

1. Définition

Un médicament est une substance ou une composition destinée à être utilisée chez l'être humain ou l'animal, dans le but de :

- prévenir une maladie
- traiter une maladie
- établir un diagnostic médical
- restaurer, corriger ou modifier les fonctions physiologiques

Il agit par des mécanismes :

- pharmacologiques
- immunologiques
- métaboliques

Cette définition est commune à l'ensemble des pays de l'Union européenne et constitue une base réglementaire essentielle, notamment pour l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

2. Cadre réglementaire

Le médicament est strictement encadré par la loi et fait partie d'un circuit très contrôlé comprenant :

- la fabrication
- la distribution
- la prescription
- la dispensation



Les pharmaciens sont les professionnels de santé spécialisés dans la gestion des médicaments.

3. Types de médicaments

On distingue trois grandes catégories :

1. Médicament par présentation

Il est considéré comme médicament en fonction de la manière dont il est présenté (ex : un produit présenté comme traitant une maladie).

2. Médicament par fonction

Il est défini comme médicament en fonction de son action sur l'organisme (effet thérapeutique ou physiologique).

3. Médicament par composition

Il est classé comme médicament en fonction des substances qu'il contient.

4. Composition du médicament

Un médicament est constitué de deux éléments principaux :

Le principe actif

C'est la substance responsable de l'effet thérapeutique :

- d'origine chimique ou naturelle
- agit de manière précise sur l'organisme



- peut avoir une action curative ou préventive

Les excipients

Ce sont des substances sans effet thérapeutique :

- facilitent l'administration du médicament
- assurent sa stabilité, sa conservation ou son absorption
- améliorent son goût ou sa forme

5. Réglementation et sécurité

Le médicament est soumis à une réglementation stricte afin de garantir :

- son efficacité
- sa sécurité
- sa qualité

Chaque médicament doit obtenir une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) avant d'être commercialisé.

6. Dénomination des médicaments

Les médicaments sont classés et identifiés selon leur dénomination.

Cette classification est nécessaire car il existe des dizaines de milliers de médicaments sur le marché. Elle permet :

- de les reconnaître facilement
- d'éviter les erreurs
- de faciliter leur prescription et leur utilisation



Conclusion

Le médicament est une substance encadrée par une réglementation stricte, utilisée à des fins thérapeutiques, diagnostiques ou préventives. Il est composé d'un principe actif responsable de l'effet recherché et d'excipients facilitant son utilisation. Sa classification et sa mise sur le marché sont strictement contrôlées afin de garantir la sécurité des patients.